



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 04 SEPTEMBRE 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DES QUARTIERS DU VERNET – LA PERRETTE LES PRATZ – LES BERNARDS

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Patrice BIBIER-COCATRIX, Monique RACT, Nadine CHAMBEL, Véronique CLEVY, Julien AUFORT.

Services municipaux : Florian TUGLER, Jean Luc LOMBARD, Laurent CLAUDEL

En préambule Monsieur le Maire salue et remercie l'ensemble des personnes présentes à ce temps d'échange avec la municipalité, dont le rythme instauré est de deux réunions par secteur sur le mandat.

Le temps mémoriel des 80 ans de la libération de Saint Gervais aux Pratz le 14 août a été un moment de célébration solennel et Monsieur le Maire remercie les habitants qui ont témoigné par leur présence ce souvenir vivace dans la mémoire collective de Saint Gervais.

Le valléen sera mis en service lundi 2 septembre et la collectivité prendra en charge pour la première année le pass SaintG'AIR pour les habitants permanents, permettant la libre circulation sur le Valléen à l'année.

En parallèle seront mis en place à compter du 2 septembre prochain deux nouvelles lignes Facilibus permanentes. La première reliera Saint Nicolas à la gare du valléen au Châtelet, la seconde reliera les Pratz à la gare du valléen au Châtelet. Le cadencement de passage du Facilibus sera d'une heure, pour un service ouvert entre 7 h 00 et 20 h 00. La signalétique des arrêts bus sera re-précisée au niveau des Pratz (montée/descente). Madame Grandjacques, présente dans la salle confirme son accord pour que la navette Facilibus puisse faire demi-tour au niveau de la station-service pour desservir l'arrêt descendant des Pratz.

A la demande d'un riverain, il est demandé qu'une amélioration du traçage des passages piétons vers Bionnay soit mise en place pour accentuer la sécurité des piétons.

Les riverains du chemin des Gélinothtes sollicitent la pose d'un miroir de sortie de véhicules sur la route des Contamines.

A l'issue d'un échange avec le public présent, Monsieur le Maire précise que le chemin du Vorasset est un chemin public, donc ouvert à la circulation de tous. Il ne peut donc être fait mention "Interdit sauf riverain". De même le stationnement devant le bâtiment "le Sporting" au débouché du chemin du Vorasset ne peut être remis en cause puisque la propriété cadastrale de ce bâtiment chevauche la voirie actuelle. Cette situation provient d'un élargissement régulier de la bande de roulement y compris sur la parcelle du "Sporting".

La signalisation de tonnage sur la route du Vernet mérite d'être clarifiée. Monsieur le Maire rappelle que c'est au détenteur de l'autorisation d'urbanisme de faire respecter aux entreprises mandatées par lui, le respect de la réglementation.

Suite à une interrogation du public sur l'entretien du Bonnant et de ses affluents, Monsieur le Maire précise que la gestion des cours d'eau a été transférée à un syndicat mixte dénommé SM3A. Ce syndicat gère l'entretien et la création d'ouvrages de protection sur les cours d'eau de Chamonix jusqu'au Léman, y



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

compris les affluents que sont le Bonnand. Concernant les torrents se jetant dans le Bonnand, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux propriétaires riverains de chaque cours d'eau d'entretenir jusqu'au milieu du lit du ruisseau les rémanents et embâcles.

Suite à une remarque de l'assistance, la collectivité va vérifier la faisabilité d'installer un bloc sanitaire sur le parking de la patinoire. De la même manière, les toilettes du Pumptrack seront améliorées et la signalétique renforcée.

A la demande de la population riveraine, les places de stationnement en épi dans le virage d'accès au village des Pratz (à côté du point d'apport volontaire), seront supprimées au bénéfice d'un cheminement piéton plus sécurisé.

L'évacuation des eaux sur la route des Pratz est à revoir. L'évacuation de ces eaux de ruissellement de voirie posent des difficultés aux riverains.

Suite à un questionnaire portant sur le déploiement de la fibre pour les particuliers, Monsieur le Maire précise que cette mission est portée par le Syane, dans le respect des documents d'urbanisme de la Commune. Ainsi, tout nouveau réseau doit être construit en souterrain.

Concernant l'accès à la téléphonie mobile, Monsieur le Maire rappelle que les opérateurs de téléphonie ont l'obligation au travers du "new deal" de supprimer les zones blanches de télécommunication. Sur Saint Gervais plusieurs pylônes sont en cours d'installation ou d'analyse au Fréney, le Champel, Saint Nicolas, le Chozal et le centre technique municipal. Deux sites d'implantation restent à trouver sur le secteur du Bettex.

La création d'espaces ombragés sur le skateboard est demandée, ainsi que l'installation d'un dispositif de blocage sous le grillage périphérique pour éviter aux skateboard de se perdre sous la végétation.

Le panneau de rue André Chapelland est à déplacer ou à dégager, car il n'est pas visible pour les conducteurs.

Le stationnement au croisement du chemin Louis Jacquet et du chemin de la Perrette gêne à la circulation. Il est demandé aux services techniques de vérifier ce point et de faire des propositions d'aménagements. De plus, il est demandé que le chemin de la Perrette soit mis en sens unique descendant. La sortie des véhicules se fera par le chemin Louis Jacquet.

Les débats étant arrivés à leur terme, Monsieur le Maire invite la population présente à un verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX